

ASSEMBLÉE NATIONALE19 février 2025

PJL SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE - (N° 992)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 14 BIS A

À la deuxième phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« des articles L. 820-2 et L. 820-3 »

les mots :

« de l'article L. 820-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur de référence juridique.